

Note préparatoire #5 à la cellule de crise COVID 19 Nouvelle-Aquitaine

1. Questionnaire COVID-19 : résultats NA.

La forte participation en Nouvelle-Aquitaine (plus de 2500 réponses) a permis d'avoir des résultats fiables et une meilleure visibilité de la situation pour les associations. Le Mouvement associatif sera également vigilant sur les effets et besoins à moyen et long terme. Une deuxième vague d'enquête est prévue afin de mesurer plus finement l'évolution de ces impacts et d'identifier les associations passant entre les mailles du filet des différentes mesures mises en place.

[ANALYSE IMPACTS COVID19 Nouvelle-Aquitaine](#)

[INFOGRAPHIE IMPACTS COVID19 Nouvelle-Aquitaine](#)

2. Du diagnostic aux mesures d'urgence.

[Note de plaidoyer du Mouvement associatif](#) autour de 4 axes :

1. **Pour un pacte de sécurisation des subventions :**
 - Demande de souplesse et bienveillance dans les problématiques liées à l'annulation ou au report d'actions prévues en période de crise sanitaire.
 - Engagement à minima de stabilité sur les budgets prévus avant la crise, et signature d'avenants, le cas échéant, permettant le report des actions et leurs conditions discutés d'un commun accord.
 - Préconisation à l'autorité administrative de transformer la subvention prévue sur projet en subvention de fonctionnement, lorsque l'association en fait la demande, afin de lui permettre de faire face aux adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire dans l'exercice de son activité.
 - Versements accélérés des subventions (solde 2019 et avances) et doublement du montant des avances prévues pour limiter les problèmes de trésorerie
2. **Fonds de stabilisation dédié aux associations** porté dans le cadre du **Fonds de Développement pour la Vie Associative**, dont la gouvernance et la portée structurante et globale, lui confère la légitimité nécessaire pour ce faire (FDVA 3).
3. Mesures complémentaires 2020 via un **PLF rectificatif** intégrant les mesures suivantes :
 - Exonération de taxe sur les salaires pour l'année 2020
 - Mesures incitatives pour renforcer la générosité
 - Renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement
4. L'ouverture d'une discussion formelle dès que possible permettant de construire un **plan de relance post-crise** pour les associations.

3. Tour de table des têtes de réseaux associatives en Nouvelle-Aquitaine :

De manière transversale :

Enjeu de lisibilité des aides et dispositifs : nécessité d'un outil qui repère et rende lisible les différentes aides (nationales, régionales, départementales) et permette de repérer les trous dans les différents filets de sécurité. Outil de lisibilité et pilotage.

Travail à engager au sein de la CRESS NA pour un soutien global des assurances et mutuelles à nos secteurs : les inciter à abonder les fonds de soutien existants (urgence et relance) pour les structures ESS.

Sur le dispositif de soutien ESS du HCESS :

- L'initiative est saluée par les membres du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine dans sa forme (aides directes, pas de prêts) et sa mécanique (mobilisation du dispositif DLA).
- La faiblesse de l'enveloppe est néanmoins pointée : 1,5 M€ soit environ 300 dossiers au niveau national (cout moyen d'un DLA = 5000€) soit 32 dossiers en Nouvelle-Aquitaine.
- **Vigilance sur le ciblage des secteurs:** s'il est vrai que les besoins sont importants dans le secteur culturel et sportif, d'autres secteurs sont en grande souffrance, notamment les **associations en lien avec l'école** (que l'on retrouve dans tous les secteurs : environnement, solidarité internationale, défense des droits et causes etc.). Le **tourisme social** est également en grande difficulté. Ex : Ligue de l'Enseignement de Dordogne qui estime à 2M€ les pertes sur le secteur séjour/classe découverte.
- De plus, quid des assos non-employeuses qui représentent 85% des assos en Nouvelle-Aquitaine et sont également confrontées à des difficultés conjoncturelles liées à la crise sanitaire (pertes de revenus significatives). 38% des répondants à l'enquête du LMA en Nouvelle-Aquitaine sont des associations non-employeuses.

LMANA propose que le prochain focus de la cellule ESS soit fait sur les structures en lien avec l'école avec une entrée publics : scolaires et jeunes. Notamment dans la perspective de la reprise scolaire et de la préparation des colonies éducatives et d'un plan vacances tels qu'annoncé par le gouvernement.

Les membres du LMANA tiennent à saluer la qualité de la relation avec les services de l'Etat et de la Région en Nouvelle-Aquitaine dans cette crise. Les échanges se poursuivent et s'intensifient. L'attention accrue apportée par les services aux difficultés rencontrées par les associations est particulièrement appréciée et mérite d'être soulignée. **A un niveau plus global cependant, le manque de dialogue et de concertation sur les conditions du déconfinement inquiète et mine la confiance des associations. Passage du « tout santé » pendant le confinement à un renvoi à la responsabilité employeur/responsable légal associatif après le 11 mai.** Les acteurs associatifs demandent à être associés aux doctrines de déconfinement à toutes les échelles de territoire.

Approches sectorielles NA (en complément) :

Mouvement sportif :

- Organisation RH : le CROS NA s'était dans un premier temps organisé pour que les salarié.e.s du mouvement sportif puissent télétravailler. Il est désormais envisagé le recours à plus de chômage partiel pour avril et mai.
- La réflexion s'initie autour de la réouverture de la maison des sports le 11 mai : matériel, masques, désinfection des locaux de la maison des sports, responsabilités etc.
- Challenges #ResteALaMaison:
 - o Fin du challenge en direction des licenciés de clubs : 14 600 participants et moitié ligues + 700 clubs en NA.
 - o Challenge pour les scolaires depuis le 22/04 : déjà 7500 participants.

Environnement :

- Demande de dérogation pour relevé d'espèces par les bénévoles: réponse négative de la DREAL et renvoi à l' responsabilité de l'association. Alors que toutes les restrictions seront levées le 11 mai ?
- Organisation RH : salarié.e.s sont toujours en télétravail. Pour celles et ceux au chômage partiel, le maintien des salaires se poursuivra encore en avril.
- Situations très différentes en fonction des modes d'organisation. Les associations d'éducation à l'environnement sont celles qui souffrent le plus (grand public et scolaires).
- AG statutaires se tiennent de manière dématérialisée mais reprise de réunions, si les conditions le permettent, à partir de septembre pour la vitalité démocratique des associations.